N° 9 — CXXVIII^me Année | Un numéro : 5 centimes | Mercredi 11 Janvier 1893

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS

	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
La Feuille prise au bureau	6 —	3 20	1 80
» rendue franco par la portetise	8 —	4 20	2 30
» » » » la poste	9 —	4 70	2 60
Union postale, par 1 numéro	25 —	13 —	6 75
» par 2 numéros	20 —	10 50	5 50

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR									ARRIVÉES DE
4 40	—	7 12	7 55	9 47	10 48	1 45	3 45	5 18	7 42	—	BIENNE
5 —		7 15		11 25	1 42	4 18	7 30	9 06			LAUSANNE
—		7 47		11 48	1 48	5 28	8 18	—			PONTARLIER
—		7 57		10 44	1 46	4 05	7 52	—			LOCLE

ARRIVÉES DE										DÉPARTS POUR
7 05	10 20	11 20	—	1 15	4 —	5 13	7 22	8 18	9 02	10 25	BIENNE
7 47	9 42		10 35	1 05		8 40	7 30		10 37		LAUSANNE
7 08	9 30		—			8 30	7 05		11 —		PONTARLIER
7 06	10 43		—	1 39	8 32		7 10		8 58		LOCLE

Bateaux à vapeur

Départs pour				Arrivées de		
8 10	4 30	—	MORAT	7 35	3 30	—
—	4 15	—	ESTAVAYER	7 50	—	—

Régional Neuchâtel - Cortaillod - Boudry

DÉPARTS	7 50	10 35	12 21	2 04	4 22	6 20	8 10	10 12		
ARRIVÉES	7 35	9 22	12 07	1 50	4 05	6 05	7 43	9 57		

ANNONCES

Cantonales		Non Cantonales	
De 1 à 3 lignes	0 50	La ligne ou son espace	0 15
» 4 à 5 »	0 65	Répétition	0 10
» 6 à 7 »	0 75		
» 8 lignes et au delà, la ligne	0 10	Réclames	0 20
Répétition	0 08	Avis mortuaire, minimum	2 —

Avis tardif, 20 cent. la ligne (minimum fr. 1). Lettres noires, 5 centimes la ligne de surcharge. Encadrements depuis 50 centimes.

Dans la règle, les annonces se paient d'avance ou par remboursement.

CONSULAT DE FRANCE NEUCHATEL

Bulletin météorologique — JANVIER

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempr. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ETAT DU CIEL
10	2.3	— 2.4	3.3	712.0	0.4	var.	faibl.	couv

Pluie fine intermittente jusqu'à 7 heures du matin et à partir de 5 heures du soir.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0

suivant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719^mm,6

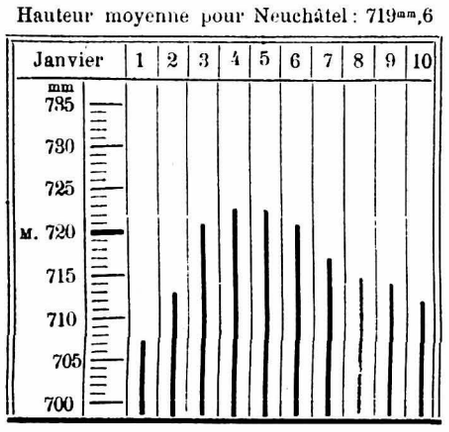

STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

8	+ 0.7	2.6	+ 5.0	660.3		NE	faibl. clair

Du 7. Brouil. sur le lac et Alpes visibles.

NIVEAU DU LAC :

Du 10 janvier (7 h. du m.) : 428 m. 980
Du 11 » 428 m. 970

PUBLICATIONS COMMUNALES

Taxe des chiens

La Direction soussignée rappelle au public l'article 3 du règlement sur la police des chiens, ainsi conçu :

« Toute personne domiciliée dans le canton et qui garde un ou plusieurs chiens, devra en faire la déclaration chaque année, **du 1^er au 15 janvier** et **acquitter la taxe légale.** Pénalité : 5 francs. »

La perception se fait au Secrétariat de Police, Hôtel municipal (1^er étage).

Neuchâtel, le 28 décembre 1892.

Direction de Police.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

On vendra, par voie d'enchères publiques, **jeudi 12 janvier 1893, dès 10 h. du matin, rue Saint-Honoré n° 6,** les meubles et objets mobiliers suivants :

3 lits complets, 1 canapé, 2 fauteuils, 6 chaises, **1 secrétaire, 1 commode,** 2 armoires, 2 tables de nuit, 4 tables carrées, **2 glaces,** 16 tableaux, rideaux et tapis ; **1 potager, des ustensiles** de cuisine, du linge et des effets d'habillements.

Neuchâtel, le 6 janvier 1893.

Greffe de Paix.

Vente de Bois

Samedi 14 janvier 1893, à 2 heures après midi, M^me veuve A. Droz-Matthey, propriétaire, à Cornaux, vendra publiquement, dans sa forêt de la Côte de Thielle, **1500 fagots** d'essences diverses.

Rendez-vous au passage à niveau de Souaillon.

Conditions favorables.

ANNONCES DE VENTE

A vendre un **potager n° 10.** S'adresser au bureau d'affaires E. Joseph-dit-Lehmann, agent de droit, à Neuchâtel.

GRANDS MAGASINS
A LA VILLE DE NEUCHATEL
24 rue du Temple-neuf 24, à Neuchâtel

Dépôt de fabrique
Couvertures pure laine et ½ laine

Couvertures ½ laine, grises, brunes, beiges à 1. 85, 2. 25, 2. 90, 3. 90, 4. 85, 5. 80, 6. 80 et 7. 50. **fr. 1. 35**

Couvertures pure laine, rouges et blanches à grands lits à 2 personnes à fr. 7. 80, 8. 80, 9. 80, 11. 50, 12. 50 jusqu'à 24. 50. **fr. 6. 50**

Couvertures de voyage fr. **9. 80,** 12. 80 jusqu'à 17. 50.

Tapis lits blancs, depuis fr. **1. 95** jusqu'à 12. 50.

Tapis de tables *(600 pièces)* depuis 75 ct. à fr. 19. 50.

Descentes de lits à 45 ct., en moquette à fr. 2. 25 jusqu'à 9. 80.

Tapis à la pièce, 75 à 180 cm de largeur, le mètre **55,** 75, 95 ct. jusqu'à fr. 8. 90.

Linoléum, 80 à 180 cm de largeur à fr. 2. 60, 3. 90, 4. 85 et 5. 85.

Imperméables pour lits à fr. 3. 25 et 4. 85 (valeur fr. 7).

Toiles cirées, blanches et couleur depuis fr. 1. 45 à 2. 90 le mètre.

Trousseaux complets, toiles de coton, toiles de fil pour draps de lit et lingerie. Torchons et linges de toilette depuis **25** ct. à fr. 1. 25 le mètre. Nappages et serviettes en 35 qualités différentes.

Plumes pour lits depuis 75 ct. **Duvets** depuis fr. 1. 95, **Crin végétal** à fr. 12. 50, Tempico 75 ct. Laines pour matelas à 95 ct. **Crin animal** à 75 ct. (20 qual.), gris, noir et blanc, jusqu'à fr. 2. 75.

Coutils pour matelas, Coutils pour stores.

Echantillons à disposition.
Marchandises **franco** *contre remboursement.*
Se recommandent A. GYGER & KELLER.

ASSORTIMENT COMPLET
POUR
Trousseaux fins et ordinaires

En solde avec rabais
200 Couvertures pure laine
un peu défraîchies.
A la Ville de Neuchâtel

SURPRENANT
est l'effet bienfaisant et embellissant sur le teint, produit par l'emploi journalier du
Savon au lait de lys
de Bergmann. — En morceaux à 75 c., chez **MM. Donner, Bourgeois,** pharmaciens, **Göbel** et **Zorn, coiffeurs,** à Neuchâtel ; **Weber, coiffeur,** à Corcelles.

CETTE POUDRE
ALCALINE et ANTISEPTIQUE
(fabriquée d'après l'ancienne formule)
blanchit les dents sans altérer l'émail.

Elle est indispensable pour bien nettoyer les dents artificielles.

AVIS

Pendant l'année, on trouvera tous les jours des **BISCOTINS** frais pour dessert, et, sur commande, de grands **Biscômes.**

S'adresser à la Fabrique de **Biscotins Henri MATTHEY,** rue des Moulins 19.

A VENDRE

un tricycle de bonne fabrique, peu usagé. S'adresser Trois-Portes 6, à la « Glycine ».

Voulez-vous un **bon dessert de table ?** Prenez les
BRICELETS
de la boulangerie **BACH, Ecluse n° 9.**

INEXPLOSIBLE !
limpide comme l'eau
le meilleur de tous les Pétroles
est le
PÉTROLE DE SURETÉ REICHARDT

Le laboratoire officiel de la ville de Zurich fait le rapport suivant :

« Ce pétrole de sûreté n'a pu être enflammé avec l'appareil Abel, son point d'inflammation étant trop haut, on a dû se servir de l'appareil Tagliabue. Le point où il s'enflamme a alors été trouvé à plusieurs reprises à **70,5° C,** hauteur barométrique 722. **Ce pétrole de sûreté** donne une lumière excellente, il s'enflamme seulement à une température **trois fois plus élevée** que le pétrole ordinaire et brûle plus économiquement. — **Aucun autre n'offre la même garantie contre l'explosion.**

« En proportion avec rendement, **le meilleur marché.** »

VENTE EN GROS par **MM. WYSSMANN & VERDAN, à Neuchâtel.**

EN DÉTAIL, au prix de 30 centimes le litre, chez : Alfred Zimmermann, Emile Dessoulavy, Porret-Ecuyer, François Gaudard, Henri Gacond, Ernest Morthier, M^me Prysi-Beauverd, à **Neuchâtel** ; Emile Mellier, à **Bevaix** ; Société de Consommation, à **Fontainemelon** ; Jules Redard, ferblantier, à **Auvernier.**

COMBUSTIBLES EN tous genres — CAMIONNAGE & EXPÉDITION — MATÉRIAUX DE Construction

J. LESEGRETAIN
19, Faubourg du Lac, 19
NEUCHATEL

— Téléphone —

Houilles diverses.	Chaux.
Anthracite.	Ciments.
Briquettes.	Gypse.
Charbon de foyard.	Lattes.
Carbon natron.	Litteaux.
Coke.	Sable.

— Téléphone —

CAVE ET MAGASIN D'ENTREPOT A LA GARE
GROS — DÉTAIL

Toutes ces marchandises sont livrées à domicile. — Les Commandes peuvent être déposées chez :
M. F. Gaudard, négociant, Faubourg de l'Hôpital ;
M^me veuve Chautems, rue du Château n° 6.

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR TROUSSEAUX
ULLMANN-WURMSER
10, RUE DE L'HOPITAL, 10
NEUCHATEL

Liquidation à bref délai, pour cause de fin de bail, avec rabais importants sur tous les articles en magasin, y compris les confections et nouveautés pour robes de la saison. Draperie, toilerie, nappages et basins en tous genres, linges de cuisine et de toilette, rideaux, etc.

Choix immense de jerseys, tailles-blouses et jupons, à très bas prix.

Pour cause de changement de commerce
A REMETTRE
de suite, dans une des principales villes de la Suisse romande, un magasin d'épicerie et denrées coloniales situé au centre des affaires, très bien achalandé et jouissant d'une excellente clientèle ; gain assuré.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau d'affaires E. Joseph-dit-Lehmann, agent de droit, à Neuchâtel.

Poussette

A vendre, de gré à gré, une poussette de malade, très peu usagée. S'adresser Etude Ch^s-E. Guinchard, notaire, à Saint-Aubin.

FOIN Plusieurs quintaux de bon foin à vendre. Le bureau du journal indiquera. 161

Brillantine-Quinine médicinale

chimiquement analysée et éprouvée par les médecins. Remède excellent contre la teigne, la chute des cheveux et les empêcher de grisonner, ainsi que contre les pellicules et les maux de tête nerveux.

Seul dépôt chez **Remy-Kaser,** coiffeur, rue Saint-Honoré, à Neuchâtel.

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres
Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie. Fondée en 1833
A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

MANUFACTURE ET COMMERCE DE
PIANOS
HARMONIUMS
et autres instruments de musique
choisis et garantis, des meilleures fabriques suisses et étrangères.
HUGO.-E. JACOBI
facteur de pianos
9, RUE POURTALÈS, 9
(rue en face du Jardin anglais, entre l'Académie et le Collège de la Promenade)
NEUCHATEL

DÉPÔT à la CHAUX-DE-FONDS :
11, Rue du Parc, 11

VENTE — ÉCHANGE — LOCATION
Réparations et accords de pianos et harmoniums.
Recommandé par les principaux professeurs de musique.
Pianos d'occasion à prix avantageux.

Seul dépositaire des fabriques J. Blüthner Kaps, Görs et Kalmann, etc.

BRASSERIE DU COMMERCE
11, Faubourg de l'Hôpital, 11
Jusqu'à nouvel ordre
BOCK-BIER

SE RECOMMANDE,
A.-V. MULLER.

Tous les jours, grands arrivages de belles
PALÉES
de 60 cts. à 1 fr. la pièce
suivant la pêche et suivant grosseur.
Au magasin de Comestibles
Charles SEINET
rue des Epancheurs 8.

Le Concentré
MAGGI
mérite l'attention de toute ménagère économe et pratique. En l'employant, elle aura toujours, sans bœuf, des potages délicieux. — En vente en flacons depuis 90 cent. chez **Veuve Marie BONJOUR-MURISET, Landeron.**

Les flacons vides sont remplis à très bon marché.

Belle mante en peluche-soie, à vendre, pour cas imprévu, à un prix très avantageux. Le bureau du journal indiquera. 158

Cabinet de Lecture
7, TERREAUX, 7

M^lle MARTHE annonce à ses abonnés ainsi qu'au public de la ville et de la campagne, que le nouveau catalogue est en vente dès ce jour et sera expédié à toutes les personnes qui en feront la demande. — Livres français, allemands et anglais (bibliothèque spéciale pour la jeunesse). — Elle reçoit chaque semaine les nouveautés des meilleurs auteurs.

Il vient d'arriver des **Potages** et de l'**Extrait de Viande en rations** **MAGGI** chez : **Mlle GENOUD, succes. de Veuve GENOUD, AVENUE DU CRÊT**

AVIS COMMERCIAL

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance du public que, dès le 1er janvier, il a repris pour son compte le

COMMERCE DE FERS ET QUINCAILLERIE

exploité jusqu'ici par **MM. FRÈRES LORIMIER, à la rue des Epancheurs,** en cette ville.

Il se recommande pour tous les articles concernant cette branche et s'efforcera, tant par la qualité excellente de ses marchandises que par la modicité de ses prix, de mériter la confiance qu'il sollicite.

H. BAILLOD
successeur de Frères Lorimier.

POÊLES AMÉRICAINS
inextinguibles

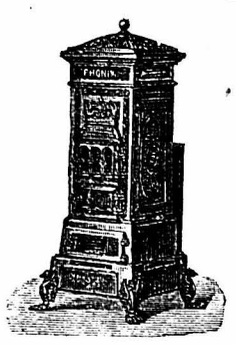

de la fabrique REISSMANN, à Nuremberg. Le meilleur et le plus simple de tous les systèmes connus jusqu'à ce jour, réglage au moyen d'une seule clef.

Poêles d'Oberbourg, à ventilation, en catelles ou en tôle, chez

Louis Bonny,
poëlier-fumiste
rue Saint-Maurice n° 10, NEUCHATEL

Il est mille cas où une personne bien portante tout autant qu'un malade n'a instantanément besoin **que d'une** tasse de bon bouillon. — Ce but est merveilleusement atteint par le

Dans tous les magasins d'épiceri• et de comestibles, drogueries et pharmacies.

DÉCOUPAGE DU BOIS
ET TRAVAUX D'AMATEURS

Grand choix d'outils en tous genres.
Modèles allemands, français et italiens.
Planches à découper, à prix avantageux.
Boîtes d'outils pour cartonnages et de ciseaux pour sculpteurs sur bois.
Etablis de menuisiers avec outils pour enfants.

Au magasin Perret-Péter
9, ÉPANCHEURS, 9

F. Roulet & Ce

Place Furry

Mise en vente des articles blancs

Toilerie. — Nappages. — Essuie-mains.
Toiles de coton en toutes largeurs et tous prix.
Cotonnes pour literie. — Coutils matelas.
Articles pour trousseaux.

14 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

LES VOLEURS DE LOCOMOTIVES

PAR

FERNAND HUE

VI — OPÉRATION COMMERCIALE

Deux jours après l'arrestation de Crooks et la découverte d'Andrews, le général Buell levait le camp de Murray et remontait les rives du Cumberland, pendant que Grant, avec son corps d'armée, s'avançait sur le Tennessee afin d'attaquer le f rt Henry, tandis que Buell mettrait le siè..e devant le fort Donelson. A part quelques reconnaissances dans les lignes ennemies, pour juger des forces des confédérés, étudier les défenses des forts, s'enquérir des approvisionnements – reconnaissances qui pouvaient être exécutées par des agents subalternes, – Andrews, ne trouvant pas à occuper son activité, résolut de quitter momentanément l'armée de Buell et de se mettre à la recherche des Chevaliers du Cercle d'Or;

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

LIBRAIRIE ATTINGER FRÈRES
NEUCHATEL

En Terre-Sainte, notes et croquis d'un peintre, par **Paul Robert,** un magnifique volume . . . . . fr. 7 50

Chansons romandes, par **Jaques,** dessins de Bouvier, Gos, etc., fr. 4 —

Abonnements à tous les journaux suisses et étrangers.

A vendre un lit et une commode, rue de l'Industrie n° 15, rez-de-chaussée.

Engelures

Gerçures, Crevasses, Dartres, Feux, Boutons, Maladies de la peau et Impuretés du teint sont prévenus et disparaissent promptement par l'emploi du

SAVON CALLET

au soufre et goudron, 80 centimes le morceau, enveloppe chamois. (H. 77 L.)

Dans toutes les pharmacies

ATTENTION !

Le soussigné se tronvera **demain jeudi** sur la **Place du Marché de Neuchâtel,** avec de la viande d'un bon cheval.

Eugène MOULIN, boucher,
Boudry.

On achète toujours des chevaux pour la boucherie.

APPARTEMENTS A LOUER

Pour le 24 mars prochain, un logement bien exposé, de 3 pièces et dépendances. S'adresser route de la Côte n° 3, 2e étage, à droite.

A louer, pour St-Jean 1893, un appartement de 6 pièces et dépendances, bien exposé; pour le visiter, s'adresser, entre 10 heures et midi, Balance 1, 2me étage, et pour les conditions à Aug. Lambert, Coq d'Inde 26.

A louer pour la St-Jean, à une dame seule, 3 chambres avec part à la cuisine et aux dépendances. S'adresser le matin rue J.-J. Lallemand 11, au 3me étage.

A louer pour St-Jean, 24 juin 1893 :

1° Un appartement de 7 pièces, avec cuisine et vastes dépendances, au centre de la ville ;

2° Un dit de 3 pièces, avec cuisine et dépendances, au quartier de l'Est.

S'adresser à l'**Etude Junier, notaire.**

A louer dès maintenant, aux Rochettes, 2 logements de 4 et 5 pièces, terrasse, eau, gaz, dépendances, jardin; vue splendide. S'adr. Plan 2, plain-pied.

il pressentait là une force imposante à combattre, un ennemi peut-être redoutable à attaquer et sans doute d'importantes découvertes à faire. Mais c'est dans le Sud même qu'il voulait diriger ses investigations, c'est au cœur des Etats confédérés qu'il voulait prendre ses renseignements. La tâche n'était pas autrement difficile : il avait des relations parmi les gros planteurs qui le prenaient pour un forceur de blocus, une sorte de contrebandier se chargeant, moyennant une forte prime, de faire entrer dans les Etats du Nord les balles de coton qui s'entassaient dans les magasins, faute de pouvoir les expédier; les côtes étant strictement gardées par les navires fédéraux et le chemin de terre peu sûr, puisque les Nordistes occupaient toutes les têtes de ligne pénétrant dans le Sud.

Après avoir fait part de ses projets au général Buell, et obtenu de lui qu'il laisserait passer, sur la rivière Cumberland, un navire chargé de coton, Andrews se mit en route et se dirigea sur Nashville, cité très importante et jadis très riche, centre de grands entrepôts de coton.

Lorsque, en descendant du chemin de fer, Andrews traversa la ville, une grande animation régnait partout; on connaissait l'investissement des deux forts par les armées du Nord, et l'on se préparait à recevoir l'ennemi, au cas où les forts tomberaient en son pouvoir. Le général sudiste Beauregard, arrivé depuis peu, dirigeait lui-même les travaux de défense.

La première visite d'Andrews fut pour le colonel Stuart, un gros commissionnaire en cotons, qui consacrait à son négoce les loisirs que lui laissait son grade de chef de la milice. Le marchand-colonel, revêtu de son uniforme, était dans son bureau quand Andrews entra.

— Est-ce bien vous, monsieur Andrews ! s'écria-t-il. Dieu me pardonne ! Je vous croyais mort.

— Je me porte au contraire à merveille, comme vous voyez, colonel.

— Appelez-moi M. Stuart; dans ma maison de commerce, il n'y a plus de colonel, mais un négociant désireux de faire de grosses affaires... Ah ! ça, qu'êtes-vous devenu ? Il y a un siècle qu'on ne vous a vu.

— J'ai beaucoup voyagé dans le Nord.

— Et qu'est ce qu'on dit, dans le Nord ?

— On est inquiet, on trouve que les affaires vont mal, que les généraux se laissent battre, qu'ils sont imprudents, qu'ils s'avancent dans le Sud avec une confiance et une témérité qui pourraient leur coûter cher.

— Et qui leur coûteront cher !... Voyez-vous, monsieur Andrews, la cause du Nord est maintenant perdue; cette invasion du Tennessee a été comme le signal de la ruine des fédéraux; il n'en échappera pas un seul; nous les prendrons tous; c'est pour cela que nous n'opposons qu'une faible résistance à leur marche.

— Il est certain que c'est une insigne imprudence.

— Voyons, monsieur Andrews, venez-vous me proposer une bonne affaire ?

— Peut être.

— Allez, je vous écoute; de quoi s'agit-il ?

— De peu de choses, actuellement; un millier de balles de coton que je puis faire passer.

— Par eau ?

— Par eau ou par terre, mais plus facilement par la rivière.

— Vous êtes donc au mieux avec ces damnés Yankees ?

— Presque aussi bien qu'avec les Sudistes

— C'est entendu : mille balles.

— Que vous me livrerez embarquées, frêt jusqu'à Clarkville à votre charge; à partir de là, je transborde en chemin de fer, et le reste me regarde.

— Vous êtes un homme précieux... Apportez-moi souvent de semblables affaires.

— Ce n'est rien à côté de celles que je rêve.

— Ah !

— Oui; je mûris depuis longtemps un projet considérable : faire en grand ce que je fais en petit; fonder une société gigantesque qui ait de nombreux agents dans le Nord, des agents habiles, disséminés sur les frontières et grâce auxquels nous nous ririons du blocus.

— Une belle idée !

— Mais d'une réalisation difficile, d'abord parce qu'il faudrait beaucoup d'hommes dévoués, et puis que ces opérations commerciales devraient être dissimulées sous un but politique, qui ne serait que l'étiquette.

Cela ne me paraît pas impossible, hasarda Stuart.

— Le coup a porté, pensa Andrews; mais il se tient sur la réserve.

Et tout haut, il reprit :

— Le point de départ existe.

— Ah ! fit Stuart feignant l'étonnement.

— Vous n'ignorez pas à quoi je fais allusion.

— Je crois comprendre.

— Mais vous craignez de vous livrer. Parlez sans arrière-pensée, colonel; je suis aussi bien informé que vous pouvez l'être. Voyez plutôt.

Andrews tira de son gousset la médaille de cuivre portant les mystérieuses initiales.

— Que ne le disiez-vous plus tôt ! s'exclama M. Stuart.

Et sortant de sa poche une médaille semblable, il la montra à Andrews.

— C'est l'organisation même des Che-

125 A louer à Colombier, au centre du village, pour Saint-Jean 1893, un bel appartement, bien exposé au soleil, composé de 3 chambres, cuisine avec eau sur l'évier, chambre haute, bûcher et cave. S'adr. au bureau d'avis.

CHAMBRES A LOUER

A louer 3 chambres, dont 2 grandes et 1 petite, meublées ou non, situées au soleil. S'adresser à Mme E. Staub, rue du Bassin 6.

140 A louer, à un monsieur rangé, une jolie chambre meublée. S'adr. au bureau de cette Feuille.

LOCATIONS DIVERSES

A louer, pour le printemps, dans une ville du canton de Vaud, un **grand café-restaurant** de 1er ordre. Clientèle choisie et assurée. S'adresser S. P. N° 821, Lausanne.

A louer, à l'Ecluse, un grand local bien éclairé et un petit magasin avec cave. S'adr. Treille 11, au 1er.

A louer ou à vendre 25 ouvriers de vigne. S'adr. à M. Numa Brauen, notaire.

ON DEMANDE A LOUER

146 On demande à louer, au centre de la ville, et à un premier étage, une grande chambre non meublée. S'adresser au bureau de la Feuille d'avis.

Des personnes tranquilles aimeraient avoir, pour le courant d'avril, un logement, en ville ou à prsximité, de 2 ou 3 chambres. Adr. les offres sous initiales P. C. 123, poste restante, Couvet.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille de toute moralité cherche place comme bonne d'enfants ou pour aider dans un ménage. S'adresser Sablons 7, 2me étage.

Une jeune fille, très intelligente, désirerait se placer comme femme de chambre ou demoiselle de magasin. S'adresser à Mlle Rosa Segezer, à Wytzwyl.

Une personne d'âge mûr, sachant bien coudre et capable de diriger un ménage, cherche une place chez un monsieur ou, à défaut, dans un petit ménage. S'adres. Avenue DuPeyrou 1.

Un garde-malade masseur se recommande à toutes les personnes qui pourraient avoir besoin de ses services. S'adr. Place du Marché 9, 4me étage.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

137 Une jeune fille ayant déjà fait du service et de toute moralité, trouverait place de suite comme bonne d'enfants et pour faire les chambres. S'adr. au bureau de la Feuille d'avis.

151 On demande, pour un hôtel-pension, une jeune fille propre, active, et de toute moralité, pour la cuisine et les chambres. Le bureau du journal indiquera.

154 Une fille au courant des travaux manuels trouverait à se placer dès le 16 courant comme fille de chambre. La préférence serait donnée à une personne ayant déjà fait le service d'un ménage. Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'adresser au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande une jeune fille pour s'aider aux travaux du ménage. Elle aurait l'occasion d'apprendre la cuisine. S'adr. Collégiale 1.

On demande une jeune fille de 15 à 16 ans comme aide. S'adr. au concierge du Collège des Terreaux.

Demandé, pour le courant du mois, une fille ayant déjà fait du service et sachant faire une bonne cuisine bourgeoise. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à Mme Chable, à l'Hermitage, Pertuis-du-Sault.

147 On demande une fille forte et active, pour faire un ménage. S'adres. au bureau de la Feuille.

On demande un bon domestique pour travailler à la forêt et soigner le bétail, chez Jules Martin, Pierre-Gelée sur Corcelles.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

Un jeune homme

ayant terminé ses classes, pourrait entrer de suite ou au printemps en l'Etude de **Ernest Paris, avocat et notaire, à Colombier.**

Henri Girard, à la Foulaz, Chez-l'-Bart, demande 3 bons ouvriers serruriers.

On demande un jeune homme connaissant la culture de la vigne. S'adresser à Alfred Roulin, vigneron, à Boudry.

On demande un jeune homme de 17 à 20 ans, pour travailler à la vigne. S'adr. à Alphonse Berthoud, vigneron, Areuse.

162 Un jeune jardinier de toute moralité cherche à se placer comme tel, ou pour un emploi quelconque. Certificats à disposition. Le bureau de la Feuille indiquera.

163 Une jeune demoiselle, bien recommandée, cherche une place dans un magasin. Le bureau d'avis indiquera.

APPRENTISSAGES

APPRENTI

160 Une maison de mercerie et quincaillerie de la ville demande comme apprenti un jeune homme bien élevé. — **Entrée de suite.** S'adr. au bureau de la Feuille d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Perdu samedi matin, en ville, un portemonnaie rouge contenant environ 12 fr. et des timbres. Le rapporter, contre récompense, chez M. Bertrand, Comba-Borel n° 3.

Trouvé un chien Spitz, robe blanche. Le réclamer au citoyen Ami Jaquet, cantonnier, à Rochefort, contre les frais d'insertion et pension, jusqu'au 16 janvier prochain. Passé ce terme, il en sera disposé.

AVIS DIVERS

M. EDVARD AUDETAT
OUVRIRA LES
Demi-cours de danse
le 14 janvier, rue Pourtalès 8

Cours spéciaux pour familles, pensionnats et Sociétés.

Une bonne repasseuse cherche des journées de repassage et de lavage. S'adresser Grand'Rue 12, 2me étage.

132 Dame veuve désirerait prendre quelques jeunes gens en pension. Nourriture abondante et vie de famille. S'adr. au bureau de la Feuille d'Avis, qui indiquera.

159 On demande une compagne de voyage pour une demoiselle retournant en Angleterre au commencement de février. S'adr. au bureau de la Feuille.

PENSION **Industrie n° 25, au second.** — A la même adresse, leçons de français, d'anglais et d'allemand.

Pour de bonnes

Leçons de Flûte

s'adresser, de 1 à 2 heures, rue de la Place d'Armes 5, au rez-de-chaussée.

LEÇONS

d'**anglais** et d'**allemand.** S'adresser à M. C. FRANZ, à Cormondrèche.

Avis aux habitants des villages du Vignoble.

Il se rendra à domicile.

On demande à emprunter une somme de 3000 francs contre très bonne garantie. S'adresser au bureau d'affaires E. Joseph-dit-Lehmann, agent de droit, à Neuchâtel.

COURS DE CUISINE

donné par

M. Alb. MAILLARD, professeur

à LAUSANNE

du 12 janvier au 24 février.

Cours pour dames et demoiselles, de 2 à 5 heures. Prix 45 fr.

Cours pour cuisinières et ménagères, de 8 à 10 heures. Prix 20 fr.

Les jeudis, vendredis et samedis de chaque semaine.

Inscriptions et renseignements chez M. **ZIMMERMANN, rue des Epancheurs.**

Atelier de reliure
J.-M. FREY-RENAUD

5. Rue des Terreaux, 5

NEUCHATEL - 2e étage - NEUCHATEL

Je me recommande à l'entrée de 1893 à l'honorable public pour tous genres de reliures et cartonnages, Bibliothèques populaire et scolaire et reliures fines.

PRIX MODÉRÉ

Mme C. LŒTSCHER
PIANISTE

recommence, comme par le passé, à jouer dans les soirées dansantes. — Leçons spéciales pour la musique de danse et très bonnes leçons pour commençants.

Rue du Seyon n° 30, 2me étage.

IMPRIMERIE
H. WOLFRATH & Cie
3, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3
NEUCHATEL

Formulaires de Notes
EN TOUS GENRES

Liste des numéros sortis

AU TIRAGE DE LA

TOMBOLA DE LA SOCIÉTÉ DE MUSIQUE « L'ESPÉRANCE »

DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE, LE 8 JANVIER 1893

Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets
1	434	21	1399	41	1316	61	454	81	547	101	196	121	1412	141	92		
2	1304	22	656	42	1248	62	103	82	549	102	862	122	1016	142	932		
3	522	23	30	43	1444	63	1106	83	933	103	507	123	384	143	1153		
4	1500	24	596	44	859	64	622	84	148	104	1282	124	1342	144	1246		
5	471	25	193	45	943	65	11	85	138	105	503	125	521	145	989		
6	1441	26	508	46	1409	66	88	86	988	106	1349	126	1039	146	575		
7	1391	27	294	47	347	67	949	87	1199	107	543	127	459	147	592		
8	1278	28	994	48	1277	68	1122	88	1354	108	8	128	277	148	518		
9	899	29	625	49	644	69	1205	89	1309	109	615	129	929	149	754		
10	140	30	744	50	718	70	357	90	1499	110	846	130	539	150	821		
11	247	31	53	51	1386	71	554	91	681	111	412	131	461	151	616		
12	19	32	1495	52	1022	72	979	92	1340	112	32	132	348	152	1288		
13	1058	33	855	53	669	73	441	93	806	113	1232	133	665	153	1406		
14	1112	34	1250	54	354	74	62	94	231	114	572	134	569	154	1228		
15	1050	35	1259	55	285	75	658	95	385	115	304	135	20	155	556		
16	259	36	440	56	1324	76	1347	96	198	116	296	136	530	156	896		
17	1333	37	947	57	528	77	146	97	1369	117	1297	137	680				
18	1462	38	871	58	1052	78	117	98	307	118	1328	138	708				
19	313	39	279	59	1108	79	841	99	65	119	1001	139	1331				
20	1071	40	488	60	1469	80	561	100	742	120	534	140	1018				

Les lots peuvent être réclamés, d'ici au 8 février prochain, chez M. LOUIS CORNU, caissier de la Société, à Corcelles.

ETAT-CIVIL DE SAINT-BLAISE

DÉCEMBRE 1892

Promesses de mariage.

Charles-Henri Lehmann, confiseur, de La Coudre, domicilié à Cannes, et Lina-Virginie Martin, gouvernante, Vaudoise, domiciliée à Villeneuve.

Louis Œhlé, journalier, de Cressier, et Marie Blanck, Bernoise; tous deux domiciliés à Saint-Blaise.

Auguste-François Linder, vigneron, de Boudry, domicilié à Hauterive, et Marianne Mathys, Bernoise, domiciliée à Saint-Blaise.

Naissances.

2. Ida, à Frédéric Kappeler et à Wilhelmine-Emilie née Friedli, domiciliés à Saint-Blaise.

2. Réné-Ernest, à Louis-Ernest Magnin et à Louise-Mina née Robert-Nicoud, domiciliés à Hauterive.

2. Laure-Hermence, à François-Auguste Quélet et à Cécile-Fanny née Roulet, domiciliés à Saint-Blaise.

7. Olga, à Jean Blanck et à Adèle née Devenoges, domiciliés à Saint-Blaise.

13. Alfred, à Gottfried Meuter et à Anna née Wälti, domiciliés à Monruz, rière La Coudre.

15. Numa-Marcel, à Louis-Gustave Robert et à Bluette née Eppner, domiciliés à Marin.

29. Sophie - Alice, à Constant - Daniel Druey et à Anna-Elise née Kuhn, domiciliés à Saint-Blaise.

Décès.

4 décembre. Agathe - Esther, 9 mois, 12 jours, fille de Alphonse Christinat et de Susette-Marie née Meyer, domiciliés à La Coudre.

6. Marie-Clémentine Perroset, 32 ans, 3 mois, 3 jours, décédée à Préfargier.

6. Charles - Eugène, 6 ans, 11 mois, 4 jours, fils de Eugène-Léon Cornaz et de Emma-Victoria née Hutmacher, domicilié à Préfargier.

22. Gottfried, 3 ans, 3 jours, fils de Henri-Gottfried Niggeler et de Caroline-Cécilia née Laubscher, domicilié à La Coudre.

22. Ida, 1 an, 10 mois, 13 jours, fille des mêmes.

24. Rose-Frida, 1 an, 5 mois, fille de Gottfried Schafeitel et de Anna née Schuhmacher, domiciliée à Monruz, rière La Coudre.

28. Louis - Alfred Vaucher, 45 ans, mois, terrassier, décédé à Préfargier.

valiers du Cercle d'Or, qui m'a donné la pensée de la Société que je voudrais fonder.

— Il y a une objection.

— Laquelle?

— A part les chefs, nous ne trouverons guère parmi les membres des gens assez intelligents; on peut être parfait pour faire déserter des soldats, les conduire, par des chemins détournés, jusqu'à nos lignes; enlever des prisonniers, la nuit, dans une geôle mal gardée; faire passer en contrebande des marchandises est encore possible; mais les vendre, les expédier...

— Aussi mon intention était-elle de réserver cette mission aux chefs intelligents qui trouveraient là de gros profits... Et croyez, colonel, que si vous vouliez entrer dans mes vues, vous porteriez au Nord un coup bien plus terrible qu'en faisant déserter des soldats ou évader des prisonniers.

— Nous sommes d'accord; mais le reste de notre programme...

— Je ne vois pas en quoi ce que je vous propose nuirait à l'accomp issement de notre grand projet.

— Nos chefs sont surtout des ambitieux qui, pour le moment du moins, songent plus à se créer des places dans le gouvernement futur des Etats du Nord-Ouest, qu'à gagner de l'argent; cela viendra pour eux plus tard et tout seul.

— Aussi n'est-ce pas aux grands chefs que je veux m'adresser, mais aux agents principaux, à ceux qui voyagent, comme... Crooks.

— Vous le connaissez?

— Un peu.

C'est un habile homme; il est surtout chargé de l'espionnage... Il est dans le Nord, actuellement, sur la frontière du Kentucky.

— Je sais, je l'ai vu, et je compte m'adresser à lui.

— C'est le meilleur auxiliaire que vous puissiez choisir.

— Enfin, colonel, mon projet vous sourit?

— Absolument.

— C'est surtout ce que je voulais savoir; je vais donc me mettre à la recherche de Crooks, m'entendre avec lui...

— Et mes balles de coton?

— C'est affaire conclue. Quand pourrai-je en prendre livraison?

— Dans cinq jours elles seront à quai; deux jours plus tard, chargées à bord du steamer; mettons huit jours.

— Soit; d'aujourd'hui en huit, je serai ici.

— Et en attendant?

— En attendant, je retourne dans le Nord pour placer vos mille balles de coton et voir Crooks.

— Un verre de sherry avant de partir?

— Avec plaisir.

M. Stuart frappa sur un timbre et un nègre entra portant sur un plateau une bouteille et des verres.

— A votre santé, monsieur Andrews, à la réussite de vos projets!

— A nos succès, monsieur Stuart!

— Et à la défaite des Yankees.

Les deux hommes vidèrent leurs verres, et Andrews sortit, après avoir, encore une fois, promis d'être exact au rendez-vous.

— Je sais ce que je voulais savoir, pensait-il tout en remontant la longue rue qui traverse la ville et conduit à la rivière Cumberland; ces Chevaliers du Cercle d'Or sont bien une société secrète fondée pour lutter dans l'ombre contre l'Union, œuvre de traîtres et de lâches qui n'osent nous attaquer en face et bien digne d'hommes qui favorisent l'esclavage et en font une institution d'Etat. Mais, patience!... puisque le hasard m'a mis en possession de leur secret, je vais les dénoncer et les anéantir. . Ce sera là œuvre patriotique dont le vieux John Brown, s'il me voit de là-haut, me saura gré.

Et tout en songant, Andrews descendait toujours la rue, ne voyant rien des gens qui se pressaient autour de lui, qui allaient et venaient, affairés. Comme il arrivait sur le quai, les cris d'un gamin offrant, d'une voix criarde, des journaux aux passants, attira son attention.

— Demandez le *Nashville Herald*, sa dernière édition : le Raid du général Forrest! La prise de Trenton! La délivrance des prisonniers confédérés! deux cents!...

Andrews acheta le journal et s'arrêta, adossé à un arbre pour le lire.

L'article de tête, imprimé en gros caractères, donnait des détails sur la dernière expédition de Forrest; à la tête de sept cents hommes et profitant du départ de Buell, le chef de bande s'était présenté devant Trenton, petite ville de la frontière du Kentucky, laissée presque sans défense; il s'en était emparé et avait fait sortir de la prison vingt prisonniers sudistes, parmi lesquels un agent du service secret, récemment arrêté, et un fermier des environs de Murray convaincu d'avoir fait déserter de nombreux soldats fédéraux.

— Est-ce de Crooks qu'il s'agit? se demandait Andrews, car c'est bien à Trenton que Buell l'a fait conduire!... Ah! Pierre Bourdon avait bien raison: quand on s'empare de ces gens-là, on devrait les tuer sans pitié!... C'est encore là, sans doute, l'œuvre des Chevaliers du Cercle d'Or!... Il est temps de mettre un terme à leurs exploits. Au risque de rencontrer Crooks sur mon chemin, je retourne dans le Nord, et au besoin j'irai jusqu'au président Lincoln!...

(A suivre.)

NOUVELLES POLITIQUES

France

La commission d'enquête s'est réunie lundi pour procéder à l'examen des procès-verbaux des deux commissions parlementaires du Panama, qui siégèrent en 1886 et en 1888.

Dans la commission de 1886, M. Sadi Carnot, alors ministre des finances, déclara qu'il ne soutiendrait pas le projet déposé par le gouvernement, bien qu'il l'eût signé. M. Baïhaut, auteur du projet, exprima le regret que le gouvernement eût envoyé des délégués dans l'isthme, à cause de la responsabilité qu'il assumait ainsi. Informé de la déclaration de M. Sadi Carnot, M. Baïhaut déclara ne pas comprendre comment on pouvait refuser de défendre un projet après l'avoir signé. M. de Freycinet, président du Conseil, entendu ensuite, convint que la mission Rousseau avait effectivement créé au gouvernement une situation difficile, mais il exprima l'avis que le projet ne pouvait pas être rejeté *avant un examen public à la tribune* de la Chambre.

Allemagne

Il ressort clairement de l'ensemble de ces déclarations que le gouvernement n'entendait alors prendre la responsabilité ni du rejet, ni de l'adoption du projet. Il se contentait de le présenter, s'en remettant entièrement à la Chambre.

L'empereur se montre très préoccupé de la grève des mineurs du district de la Saar et se fait tenir au courant de tous les incidents qui se produisent.

La grève prend de plus en plus d'extension. Elle est aujourd'hui générale dans tout le district de la Ruhr. Les mineurs de Bochum et de Gelsenkirchen ont adhéré au mouvement. Jusqu'ici il ne s'est pas produit de troubles. L'autorité a pris des mesures d'ordre très strictes pour réprimer toutes les démonstrations qui pourraient avoir lieu. Les autorités minières se déclarent décidées à ne faire aucune concession aux grévistes.

— En réponse à la note du *Moniteur de l'empire*, au sujet des quittances du fonds des guelfes, le *Vorwærts* fait ressortir que le démenti du journal officiel n'est pas aussi formel qu'il semble au premier abord, puisque, après tout, on finit par reconnaître que des documents ont été brûlés. Le *Vorwærts* promet, en terminant, de prochaines révélations et la publication intégrale des noms des signataires des quittances.

— Le comité de la communauté israélite de Berlin, dans une lettre adressée aux journaux, dit qu'il avait l'intention d'adresser à l'empereur une pétition pour réclamer sa protection contre le mouvement anti-sémitique. Mais, ce document ayant été publié prématurément à la suite d'une indiscrétion regrettable, le comité a décidé de ne pas l'envoyer à l'empereur. D'ailleurs cet envoi était déjà l'objet de violentes discussions.

— Deux cartouches de dynamite ont fait explosion lundi, à Gelsenkirchen, devant les hôtels Baumeister et Dobeki, près de la gare. Ces cartouches étaient placées devant les fenêtres des hôtels. Elles ont été allumées au moyen de mèches. Toutes les vitres sont brisées et les murs lézardés. Les dégâts sont assez considérables. Les hôtes des hôtels ont pu s'enfuir au milieu d'une grande panique. Personne n'a été blessé.

Italie

On sait qu'à la suite de la rupture des rapports commerciaux entre la France et la Suisse, des maisons suisses ont fait en Italie de fortes commandes de vins. Un accord ultérieur, à l'effet d'apporter des adoucissements au traité existant entre l'Italie et la Suisse, est considéré comme probable. Les échanges entre les deux pays se trouveraient ainsi facilités.

Espagne

Le gouvernement cède aux puissantes influences mises en jeu par le nonce, les évêques et les dames catholiques pour empêcher l'ouverture d'un temple protestant à Madrid. Plusieurs ministres voudraient maintenant obliger les protestants à retirer leurs inscriptions et même à modifier la façade du temple pour lui ôter l'aspect d'un édifice religieux, ce qui exigerait plusieurs mois de temps et de grands frais. Le ministre de la justice soutient les droits des protestants, qui avaient soumis et fait autoriser en 1890 par les autorités, alors conservatrices, les plans du temple avant d'en commencer la construction. M. Montero Rios ajoute que des temples protestants existent dans plusieurs villes de province depuis des années.

NOUVELLES SUISSES

Le procès de Zollikofen. — Lundi, à 9 1/2 heures, l'interrogatoire des témoins a continué. M. Borel, mécanicien du train 2246, dépose: « La surcharge et un retard de dix minutes à Bienne m'avaient engagé à faire observer que je ne pouvais pas me conformer à l'horaire. Malgré cela, M. Wyttenbach, chef de train principal, sur les ordres de M. Gygax, chef de la traction, m'ordonna de faire les arrêts dans les stations intermédiaires. Le temps perdu à cause de ces arrêts non prévus et de la surcharge (85 tonnes depuis Lyss) a été considérable; la machine, trop faible, a patiné souvent. » Le témoin proteste contre l'assertion que son train soit resté en panne, et dit que sa troisième tentative (devant le disque de Zollikofen) pour faire avancer le train a réussi à le pousser de deux mètres de plus en avant. Il prétend que, sur le trajet de Bienne à Zollikofen, la tension de sa machine a été presque toujours supérieure à la tension normale (neuf atmosphères); il ne pouvait pas approcher davantage du disque de Zollikofen à cause de la pente de la ligne et de la surcharge du train; l'interrogatoire se prolonge désespérément.

Contre toute attente, M. Hoffmann, au nom de tous les défenseurs des accusés et avec le consentement du ministère public, demande une inspection des lieux. Après délibération secrète, le président déclare qu'il est accédé à cette demande, non parce que le tribunal le juge nécessaire, mais pour éviter un appel; la visite sur les lieux est fixée au 11 janvier, le matin. Sont également cités: l'expert Oppikofer, inspecteur des télégraphes du Jura-Simplon, et M. Sprenger, chef d'équipe. Le tribunal laisse la faculté aux défenseurs et au ministère public de citer d'autres témoins.

M. Johann Oppikofer déclare qu'il a fait examiner, le 10 août 1891, l'appareil à signaux électriques de Münchenbuchsee, par un de ses adjoints, qui l'a trouvé en ordre. A supposer même que l'appareil ne fonctionnât pas parfaitement, et notamment que le signal rouge ne se montrât pas entièrement sous le petit disque de verre, pour peu qu'on l'aperçut, l'on était orienté sur la position du disque.

M. Kunz, chef de la gare de Zollikofen, employé du Central, n'a pas vu le train 2246 devant le disque, mais l'a distinctement entendu patiner au moment où il cherchait à reprendre sa course. Selon lui, le disque a été ouvert à 7 h. 05; les efforts faits par le train pour démarrer ont duré deux ou trois minutes. Il complète la déposition du télégraphiste de Münchenbuchsee. Après que la station de Zollikofen eut télégraphié à Münchenbuchsee de retenir le train rapide et qu'elle eut reçu la réponse : *Déjà parti,* Zollikofen télégraphia : *Pourquoi laissez-vous partir le train avant que nous vous en donnions l'ordre*? Contrairement au règlement, le retard du train 2246 n'a pas été communiqué aux stations suivantes par la station où le retard atteignait dix minutes.

M. Kunz constate d'autre part l'insuffisance des installations de la gare de Zollikofen et la trop grande proximité des disques du côté de Bienne; un projet de travaux destinés à les éloigner avait été étudié; il fut abandonné lors de l'introduction récente des signaux avertisseurs à cloches.

Conseil national. — Ce corps vient de perdre, le même jour, deux de ses membres. M. Louis Paschoud, représentant du canton de Vaud, et M. Roth, représentant du canton de Berne. Le premier est mort à 44 ans, regretté par tous ses compatriotes vaudois. Il était grand-juge de la IIme division.

Emprunt fédéral. — On demande de différents côtés dans quelles conditions sera émis le nouvel emprunt fédéral de cinq millions. Le Conseil fédéral n'a pris encore aucune décision à ce sujet. Toutefois, il paraît certain que l'émission sera cédée, au taux de 101 1/4, à une banque qui a fait des propositions. Cet établissement se chargera de la répartition.

Berne. — Le comité des artisans de la ville de Berne a fait afficher samedi soir des placards engageant la population à ne plus acheter de produits français et à ne plus se servir dans les magasins qui continueraient à tirer leurs produits de France. Le comité fait appel surtout aux dames, qui doivent refuser les prix courants et les prospectus des grandes maisons de Paris.

— Dimanche après midi, près de Bienne, une foule de personnes patinaient au bord du lac, lorsque la glace, d'une solidité insuffisante, se rompit à un moment donné et plusieurs patineurs et patineuses constatèrent alors avec une stupéfaction mêlée d'effroi, qu'ils voguaient sur des îlots flottants. L'eau n'étant profonde que d'un demi-mètre environ dans ces parages, l'aventure se termina sans incident trop fâcheux, et il n'y a eu de mouillés que quelques sauveteurs empressés.

— Les assemblées municipales de Tramelan-dessus et Tramelan-dessous ont décidé à l'unanimité l'installation de l'électricité dans les deux villages, et ont donné pleins pouvoirs à leurs conseils pour traiter avec le consortium de la Goule et mener à bonne fin l'entreprise.

Zurich. — Parmi les nouvelles industries qu'on se propose d'introduire en Suisse, il est question de créer à Aussersihl une fabrique de teinture de laine et d'apprêt. A cet effet, un consortium s'est fondé au capital de 500,000 fr. On pense que les opérations pourront déjà commencer en juin. Au début, on fera venir une centaine d'ouvriers des meilleures maisons d'Allemagne.

— Une assemblée de cinq cents ouvriers sans travail a eu lieu lundi matin. Un groupe de socialistes allemands dit « indépendant » y a préconisé la révolution comme remède au mal. M. Seidel a remis les représentants de ce groupe à leur place, traitant de billevesées leurs affirmations. Le programme de la réunion n'ayant pu être complètement discuté, une nouvelle réunion aura lieu vendredi en plein air.

— L'éditeur César Schmidt, à Zurich, déclare que les documents publiés par le *Vorwærts* sont bien ceux qui lui avaient été offerts pour la brochure qu'il comptait mettre en vente. Il a renoncé à publier cette brochure, la personne qui lui offrait ces documents n'ayant pu lui présenter les originaux.

Saint-Gall. — Un garçon de douze ans est mort subitement à Uznach. De sinistres farceurs lui avaient fait avaler une forte quantité d'eau-de-vie.

Lucerne. — On se souvient qu'au cours des longs débats du procès intenté au sieur Gatti, il était parvenu au défenseur de cet individu une série de lettres proclamant l'innocence de Gatti et déclarant que le véritable assassin de Mlle Degen était le signataire même de ces missives. Une enquête ouverte a démontré que l'auteur de ces lettres était un ouvrier coiffeur de Lucerne, le nommé Jost Koller, âgé de 21 ans, socialiste militant. Koller, traduit devant le tribunal criminel de Lucerne, a été condamné, malgré ses dénégations, à quatre mois de réclusion. Il a immédiatement recouru contre ce jugement.

Schwytz. — Le mouvement des marchandises prend de très grandes proportions dans les entrepôts de Brunnen. Quatre-vingt-dix ouvriers y sont journellement au travail et il reste des centaines de wagons à décharger. On croit qu'on pourra désormais occuper cinquante ouvriers pendant toute l'année.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Emigration. — Vers la mi-octobre 1892, la presse suisse reproduisait, sans commentaire aucune, la dépêche suivante :

« Un contrat a été conclu entre le gouvernement brésilien et la société d'immi-

(Voir suite en 4me page.)

MUSIQUE D'HIVER

Il n'y a pas d'erreur... C'est le froid!

Le froid vif et cinglant qui met les rubis au nez, des grenats aux joues et au bout des cils des perles liquides.

Le froid qui ramène tout l'orchestre des rhumes et des toux : graves, sifflantes, aiguës, sourdes, éclatantes, déchirantes.

Dans tous ces poumons ébranlés et secoués comme l'arbre par le déchaînement de la rafale, que faut-il pour produire le soulagement tant désiré, ramener le calme, la régularité de respiration? quelques Pastilles Géraudel, dont les vapeurs bienfaisantes pénètrent comme une douce chaleur jusque dans les ramuscules bronchiques les plus éloignées, calment instantanément la toux et opposent un obstacle à l'air froid ou humide qui pourrait pénétrer.

Ces excellentes pastilles — bien supérieures à toutes celles qui ont cherché dans la réclame un succès passager — se trouvent dans toutes les pharmacies.

En vente, à **Neuchâtel,** dans les pharmacies A. Dardel, Jordan, Donner, Guebhart, Bourgeois et Bauler.

Toiles-Coton, écrues et blanchies, à **28 cts.** par mètre, — Limoge, Duvet-Croisé, etc., — franco à domicile en tout métrage par le dépôt de fabrique **F. Jelmoli, à Zurich.**

Echantillons de toutes les qualités et largeur (de 80 cm. à 205 cm.), franco par retour.

gration Compagnia Metropolitana, à Rio-de-Janeiro, laquelle s'engage à fournir au gouvernement brésilien un million de colons, par série de cent mille chaque année. »

En la reproduisant à notre tour dans notre numéro du 17 octobre, nous mettions en garde les lecteurs de la *Feuille d'avis* et nos compatriotes qui songeaient à émigrer, et nous disions : « On fera miroiter à leurs yeux les plus brillantes perspectives, pour les engager à passer au Brésil... en emplissant du même coup les coffres de la dite compagnie, à laquelle la réussite de l'opération vaudra sans doute une bonne commission. »

Avant-hier, nos journaux contenaient un avertissement officiel de Berne, disant en substance que la république des Etats-Unis du Brésil a besoin de colons ; les $^9/_{10}$ de son immense territoire sont en friche, mais le climat est meurtrier pour les ouvriers européens. Le bureau fédéral de l'émigration avertit les agriculteurs et artisans suisses afin qu'ils ne se laissent pas prendre aux promesses des agents de cette société. Jusque dans ces derniers temps, ces immigrations en masse ont donné de mauvais résultats. Quant à ceux qui voudraient émigrer, il est nécessaire qu'ils s'adressent au commissariat fédéral qui donne, gratuitement, tous les renseignements nécessaires.

Eh bien, franchement, on met du temps à Berne pour voir ce qu'il y a sous une dépêche d'apparence anodine. Trois mois avant de lancer ne fût-ce qu'un mot d'avertissement, c'est procéder avec une lenteur où se trouve peut-être beaucoup de réflexion, mais assurément peu de sagesse. Il n'y avait pas besoin de s'entourer d'une foule de renseignements pour deviner ce que cache un contrat pareil à celui à propos duquel nous avons crié : Garde à vous ! Espérons cependant que personne n'y aura encore été pris.

Apprentissages. — Le Conseil d'Etat a arrêté que les autorités communales devront établir et tenir constamment à jour le rôle nominatif des apprentis dans chaque localité. Il est enjoint, en conséquence, à quiconque occupe un ou plusieurs apprentis de l'un ou l'autre sexe, à en faire la déclaration au Conseil communal jusqu'au 1er février 1893. Si l'engagement est postérieur à cette date, la déclaration devra se faire dans les trente jours qui suivront l'entrée en apprentissage. Des pénalités sont prévues contre les contrevenants.

Pharmacie. — Le Conseil d'Etat a autorisé M. Carl-Wilhelm Böttger, au Locle, à pratiquer en qualité de commis-pharmacien dans le canton.

Inspection du bétail. — Le Conseil d'Etat a décidé de fusionner les deux cercles d'inspection du bétail de Corcelles et Cormondrèche et il a nommé M. Louis Perret, inspecteur des abattoirs, aux fonctions d'inspecteur du bétail du nouveau cercle, et MM. Auguste Humbert et Louis-Henri Philippin, aux fonctions d'inspecteurs-suppléants, le premier pour Corcelles et le second pour Cormondrèche.

Chaux-de-Fonds. — Dimanche après midi, deux jeunes gens de la Chaux-de-Fonds étaient allés patiner sur le Doubs, aux Brenets. Tout à coup la glace se rompit sous leurs pieds. L'un d'eux a pu immédiatement se tirer d'affaire tout seul, mais le second est resté cramponné à la glace pendant vingt minutes, en appelant au secours. Finalement, ce dernier a été tiré de sa périlleuse situation par des personnes accourues avec une échelle, qui a été l'instrument de sauvetage.

Hauts-Geneveys. — L'installation d'une section de la Société de Prévoyance a eu lieu dimanche dans la localité. Le comité central était représenté par quatre de ses membres ; deux sections invitées, Fontainemelon et Coffrane, avaient délégué, la première six membres de son comité, la seconde deux.

Brenets. — Mme Louise-Eugénie Quartier-dit-Maire vient de mourir à l'âge de 97 ans et trois mois. Malgré son grand âge, Mme Quartier-dit-Maire jouissait encore, il y a peu de mois, de toutes ses facultés.

Saint Aubin. — Une touchante cérémonie a eu lieu le 4 janvier. On fêtait l'un de nos vétérans de l'enseignement primaire, M. Jean-Louis Maccabez, instituteur à Saint-Aubin, qui était arrivé à sa 25me année de service. Le Conseil de paroisse, la Commission scolaire, ses collègues de la Béroche et ees anciens élèves n'avaient pas voulu laisser passer cette date sans lui donner un témoignage de reconnaissance et de sympathie.

CHRONIQUE LOCALE

Crèche. — En présentant son rapport au public, le Comité de la Crèche se sent pressé d'exprimer sa gratitude aux personnes généreuses qui ont contribué à soutenir son œuvre.

Les frais de l'établissement ont pu être couverts, grâce aux nombreux dons et legs qui ont été faits pendant l'année 1892.

Le Comité poursuit sa tâche en la mettant avec confiance sous la protection de Dieu, et bien persuadé que l'appui qu'il a reçu jusqu'à présent ne lui fera pas défaut pendant le cours de cette nouvelle année.

Le dévouement et le zèle des diaconnesses méritent un nouveau témoignage de reconnaissance, ainsi que les soins assidus du docteur Georges de Montmollin.

Le nombre des journées s'élève, pendant l'année 1892, à 3661, pour un total de 66 enfants.

Situation de la Crèche au 31 déc. 1892.

RECETTES.

	Fr.
Le solde en caisse au 31 déc. 1891 était de	6,049 80
Pension des enfants pendant l'année 1892	732 20
Dons et legs	3,121 10
Intérêts divers	308 23
	10,211 33

DÉPENSES.

	Fr.
Les dépenses de l'année s'élèvent à	5,842 05
Solde en caisse au 31 décembre 1892	4,369 28
	10,211 33

Le bureau pour 1893 se compose de Mmes Albert Bovet, *présidente*, William Mayor, *inscriptions*, Meuron-Guillarmod, *caissière*, Rott-Thorens, *lingerie*, de Wesdehlen, *secrétaire*.

La qualité du lait en 1892. — Pendant l'année 1892, la Direction de Police communale de Neuchâtel a fait faire 801 essais sur du lait prélevé chez 68 débitants. 20 échantillons ont accusé une richesse en beurre inférieure aux 29 grammes prescrits par le Règlement, et ont été frappés chaque fois d'une amende de 15 fr.

Ces 20 mauvais laits appartenaient à 12 débitants, dont 1 a été mis 5 fois en contravention, 4 autres 2 fois et 7 une seule fois.

. . .

La Direction sus-mentionnée nous communique, avec l'information qui précède, la liste suivante au sujet de laquelle l'article 8, litt. 2, du Règlement communal sur la vente du lait s'exprime ainsi :

« A la fin de chaque année, la police communale fera également connaître au public la liste des laitiers qui n'ont pas été en contravention et dont le lait à l'expertise a toujours été reconnu normal. »

Bartschi Fritz, Bachmann Albert, Balmer Alfred, Bramaz Nicolas, Baumann Marie, Beuret Emile, Billaud Louis, Chollet Louis, Colomb Emile, Dessaules Adamir, Deschamps Jean, Flury Joseph, Fahys Julien, Geiser Henri, Guillet Rosine, Groux Edouard, Hämmerli Gottlieb, Helfer Fritz, Hefti Fritz, Hofstetter Gottlieb, Imhof Jean, Imhof Fritz, Jost Christian, Isenschmidt Christian, Lebet Louise, Lemp Ed. (vacherie des Fahys), Lehmann Marie, Maridor Gumal, Mollet Ernest, Montandon Paul, Perrenoud Alfred, Prisy-Beauverd, Portner Fritz, Pilonnel Lydie, Pathey Louis, Rauber Albert, Rosselet Marie, Richard Alfred, Schubpach Michel, Senften Alfred, Schneider Louise, Stämpfli Jacob, Sauser Christian, Thalmann Edouard, Winzenried Gottlieb, Winkler Fritz.

Concerts d'orgue. — On sait que les orgues de la Collégiale et du Temple-du-Bas sont en mauvais état et qu'il a été question dans la *Feuille d'avis* du remplacement de ces dernières. La question a même été portée au Conseil général où il a été donné connaissance de l'excellente initiative de deux citoyens qui offraient de trouver la moitié de la somme nécessaire, si la Commune voulait parfaire la différence. Sans absolument décourager les pétitionnaires, le Conseil avait décidé d'attendre encore avant de s'engager.

Nous apprenons avec plaisir que l'un de ces deux citoyens, M. Paul Schmid, organise deux concerts d'orgue au profit d'un fonds pour l'achat de nouvelles orgues. Il s'assurera le concours d'artistes et d'amateurs de la ville, que la question ne saurait laisser froids. Le premier concert aura lieu en février, au Temple-du-Bas.

Théâtre. — *Les vingt-huit jours de Clairette,* c'est l'histoire d'une jeune femme que les circonstances conduisent au régiment où son avocat de mari fait ses vingt-huit jours comme réserviste. Elle endosse même l'uniforme et se fait passer pour un réserviste qui, arrivé en retard, traverse toute la pièce dans un ahurissement des plus farces. On devine que les auteurs, MM. Raymond et Mars, ont développé leur idée à coups de quiproquos, tout en donnant de la vie militaire des aperçus piquants par un curieux mélange de fantaisie et de vérité. Ils ont obtenu des effets d'un comique irrésistible, qui pendant trois heures a secoué toute la salle.

Les applaudissements partaient sans cesse à l'adresse de Mme Martin (Clairette), accompagnés même de fleurs ; ils n'ont pas manqué à M. Seurel (Vivarel), qui a eu les honneurs de la soirée pendant les deux premiers actes, tandis qu'au troisième et au quatrième M. Martin (Michonnet) les lui a disputés avec succès. Son jeu nous a néanmoins paru un peu chargé par moments. N'oublions pas Mme Delaire, une Bérénice pas toujours commode, ni MM. Tellier et Talabot, qui avaient donné tous leurs soins aux rôles qu'ils tenaient. — Cette pièce est un franc succès ; elle comptera pour une des meilleures de la saison.

. . Nous rappelons à nos correspondants que nous ne pouvons tenir aucun compte des communications anonymes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Berne, 10 janvier.

Le Conseil fédéral a fait les promotions suivantes d'officiers :

Etat-major général. — Au grade de colonel : William de Saint-George, à Genève ;

Au grade de lieutenant-colonel : Alfred Audéoud, à Genève ; Théodore Schæck, à Berne ;

Au grade de major : Eugène Borel, à Neuchâtel ; Amédée Galiffe, à Genève ; Paul de Coulon, à Neuchâtel ; Hans de Steiger, à Berne ; Jean Moser, à Berne ; Hans Gribi, à Berthoud ; Ed. Courvoisier, de La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel.

Au grade de capitaine : Jean de Perregaux, à Neuchâtel.

Infanterie. — Au grade de major : Auguste Bovet, Colombier.

Artillerie. — Au grade de colonel : Etienne Dufour, à Genève.

Au grade de major : Alphonse Girardet, de Bâle, à Zurich.

Au grade de Ier lieutenant : Edmond Perrenoud, à Saint-Blaise.

Troupes d'administration. — Au grade de capitaine : Ed. Chable, à Neuchâtel.

Au grade de premier lieutenant : Louis Martin, fils, aux Verrières.

Troupes sanitaires. — Au grade de capitaine : Georges Sandoz, à Dombresson ; Marc Duvoisin, à Grandson ; Roger Vittoz, à la Brévine ; Charles Jeanrichard, au Locle : Léon Petitpierre, à Fleurier ; Jacques de Montmollin, à Neuchâtel.

Au grade de premier lieutenant (pharmacien) : Emile Bonjour, à Bienne.

Démission du ministère français.

Paris, 10 janvier.

Dans le conseil des ministres à l'Elysée, M. Ribot a annoncé que, dans la réunion de la matinée, ses collègues et lui, après examen approfondi de la situation, furent amenés à reconnaître qu'il y avait intérêt à ce que le cabinet fût reconstitué. M. Carnot a accepté la démission.

A l'issue du conseil, M. Carnot a chargé M. Ribot de reconstituer le cabinet. M. Ribot prendra l'intérieur, MM. de Freycinet et Loubet ne feront pas partie de la nouvelle combinaison.

Paris, 10 janvier.

C'est entre MM. Ribot, Léon Bourgeois et Develle qu'a été décidée la démission du cabinet, afin d'amener la retraite de M. de Freycinet. Les autres ministres ont été consultés ensuite. Le président de la République, mis au courant de la situation, a approuvé la tactique de M. Ribot.

Celui-ci a eu dans la journée de lundi une longue conférence avec M. de Freycinet, à qui il a exposé les raisons motivant la démission collective du cabinet, afin de permettre sa reconstitution sur de nouvelles bases. Mardi matin, M. de Freycinet a remis sa démission à M. Carnot, en même temps que ses collègues et sans aucune observation.

Il est plus que probable que le nouveau cabinet sera constitué mardi soir et que le décret de nomination paraîtra mercredi à l'*Officiel*.

La caractéristique du remaniement est la retraite de M. de Freycinet, prévue d'ailleurs depuis son entrevue avec M. Andrieux.

Paris, 10 janvier.

A la Chambre, la séance de rentrée a été violente. Les droites se sont abstenues pour la nomination du président.

M. Rouvier est interpellé par la droite et l'extrême gauche. Un violent colloque s'engage avec les boulangistes. M. Rouvier, interpellé violemment par M. de Bernis, de la droite, se précipite vers lui, la main levée. Les questeurs et les huissiers s'interposent. *(Agitation, tumulte.)*

Un premier tour de scrutin ne donne aucun résultat. La séance est suspendue.

A la reprise, M. Pierre Blanc, président, annonce qu'il a reçu une lettre de M. Floquet, qui décline toute candidature à la présidence de la Chambre. On procède au deuxième tour de scrutin pour la nomination du président. M. Casimir-Perier est élu président par 253 voix sur 408 votants. Puis la séance est levée.

Au Sénat, M. Le Royer a été élu président par 162 voix. Dans son discours d'ouverture, M. Thiery, conservateur et doyen d'âge, a, malgré les protestations du Sénat, violemment attaqué la politique religieuse du gouvernement.

PRIX D'ABONNEMENT

à la FEUILLE D'AVIS :

	1 an	6 mois	3 mois
Prise au bureau, Fr.	6.—	3.20	1.80
Franco par la porteuse Fr.	8.—	4.20	2.30
Fran. par la poste Fr.	9.—	4.70	2.60

Pour l'étranger (Union postale) : Un an, 20 fr. ; 6 mois, 10 fr. 50 ; 3 mois, 5 fr. 50.

Nos remboursements pour abonnements devant être prochainement mis à la poste, nous prions les personnes qui désirent recevoir une quittance de 3 ou 6 mois seulement, de bien vouloir nous en prévenir sans retard.

L'Imprimerie de cette Feuille livre en 2 heures les lettres de faire-part.

Madame Fanny Clemmer-Thévenon, Monsieur et Madame Paul Clemmer-Landry, Monsieur et Madame Louis Clemmer-Lebet et leurs enfants, à Buttes, Monsieur et Madame Georges Clemmer et leurs enfants, à Saint Gall, Monsieur et Madame Georges Clemmer Wehrlé et leurs enfants, à Neuchâtel, Madame Ganguillet-Thévenon et ses enfants, à Neuchâtel, Mesdemoiselles Mariette et Elisa Thévenon, Madame Virginie Thévenon-Domino, à Cressier, et les familles Clemmer, à Neuchâtel, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de leur cher époux, père, beau-père, frère, beau-frère, oncle, grand'oncle et parent,

Monsieur AUGUSTE CLEMMER,

que Dieu a rappelé à Lui aujourd'hui, après une longue maladie, dans sa 65me année.

Neuchâtel, le 10 janvier 1893.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 12 courant, à 1 heure après midi.

Domicile mortuaire : Moulins n° 20.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur et Madame Roger de Pourtalès et leur fils, à Manchester, Monsieur et Madame Humbert et leurs enfants, Mademoiselle Hélène de Pourtalès, Mademoiselle Mathilde de Pourtalès, les familles de Pury, du Bois-de Pury et de Pourtalès, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et grande-tante,

Madame Sophie DE POURTALÈS-PURY,

que Dieu a rappelée à Lui, à Concise, dimanche 8 janvier, dans sa 79me année.

Dieu est le rocher de mon cœur et mon partage à toujours. Ps. 73, v. 26.

Je sais en qui j'ai cru. 2 Tim. 1, 12.

L'enterrement aura lieu mercredi 11 courant, à 1 heure après midi, à Neuchâtel, à son domicile, Faubourg de l'Hôpital 5.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

ON NE REÇOIT PAS.

CAUSERIE FINANCIÈRE

En thèse générale et malgré le maintien de la paix, l'année 1892 n'a pas été favorable aux affaires, et elle n'a rien amélioré du tout dans aucun domaine essentiel — au contraire. Elle a d'ailleurs fini assez désagréablement pour tout le monde, en ne laissant après elle qu'un sentiment de lassitude et de doute, qu'un dégoût profond même, du fait des scandales qui ont été mis à nu, en France, parmi des hommes politiques, dont les vertus de parade ne cachaient que le vide moral ou l'absence complète de scrupules. Et, comme d'habitude, ceux qui crient le plus fort contre ces menées perverses, sont précisément peut-être, en bon nombre du moins, ceux là même qui n'étaient pas en situation de happer leur part de la curée.

L'année 1893 — aux anniversaires sinistres du dernier siècle — ne pouvait débuter que sous de tristes et fâcheux auspices. Ces mauvaises impressions se sont promptement accentuées par la rentrée en scène — qui l'eût cru il y a six mois encore ? — des plus fougueuses passions politiques, en déterminant, principalement sur le marché financier de Paris, une baisse intense, aussi rapide que déconcertante. Il n'a pas été épargné, cette fois-ci, le compartiment des valeurs d'une réputation censée inattaquable valeurs dites *de refuge*. Celles-ci ont dû plier jusqu'à des limites que la grande généralité des capitalistes avait cessé de croire possibles, tant la crainte d'exposer leurs épargnes poussait les foules à surenchérir, sans trêve ni défaillance, des prix déjà plus que suffisants. C'est ainsi que la Rente 3 p. c. a perdu rapidement cinq à six points, annulant ainsi toute l'avance acquise en 1892, sous la virtuosité du ministre Rouvier.

Laissons de côté pour aujourd'hui l'*Espagne* et l'*Italie*, toutes deux en proie à une crise politique et morale, du fait de désordres chroniques dans leurs finances, et de soupçons graves touchant leurs banques d'émissions — ne nous occupons pas davantage de l'*Allemagne*, menacée, à propos de la loi militaire soumise au Reichstag, d'un conflit parlementaire comparable à celui de 1866, menacée aussi dans sa réputation d'intégrité par l'organe officiel du parti socialiste, et inquiétée par une formidable grève dans le bassin minier de la Sarre — mais parlons un peu de cette France, notre voisine, dont la politique, si intimément liée à ses finances, nous préoccupe davantage en ce moment : il y règne un état aussi troublé et plein d'inquiétudes qu'il était, il y a six mois, plein de satisfaction et d'espérances. A ce moment tout semblait concourir au triomphe définitif du régime républicain, que les vrais conservateurs proclamaient le seul possible désormais dans le pays, à la consternation des états-majors monarchiques. Mais le gouvernement n'a pas su recueillir les fruits de cette incomparable situation. Il s'est vilipendé et compromis de toutes les façons dans les conflits aigus de Carmaux et du Panama, en jetant, par ses actes et ses doctrines, le discrédit parlementaire sur toute une génération politique concussionnaire. Le coup de grâce a été la rupture commerciale avec la Suisse, et le recours aux douzièmes provisoires. Toutes ces causes réunies ont conduit l'opinion à un état d'énervement dont il serait puéril de méconnaître la gravité.

Le Parlementarisme, voilà l'ennemi ! Tel est le cri nouveau qui peut mettre en péril la forme du gouvernement, au profit des doctrines césariennes et des violences révolutionnaires et anarchiques. Nous savons bien que le régime républicain étant, par essence, impersonnel, n'a jamais ses destinées indissolublement liées aux politiciens au pouvoir, et que d'ailleurs la France a toujours des ressources cachées de patriotisme et de bon sens qui viennent à son secours dans toutes les crises qu'elle traverse. Mais que va-t-il se passer jusqu'aux élections générales ? Quelle longue période d'agitations journalières, si un décret de dissolution anticipée ne vient en raccourcir le terme — 7 à 8 mois ! On le voit : la situation s'est singulièrement aggravée depuis notre dernière causerie. L'esprit public, manquant de direction, s'égare de plus en plus, pendant que la Bourse se débat dans des difficultés et des souffrances inhérentes à tout changement violent de prix. Des ventes forcées conséquence inévitable d'une liquidation en forte baisse, ont pesé très lourdement sur les cours jusqu'au dernier jour de la semaine, qui s'est achevée en quasi débâcle. Les cours en témoignent d'une façon tristement éloquente. Ajoutons que le mal est, au fond, plutôt moral : il y a surtout crise de crédit, crise de suspicion, d'appréhensions, crise de la peur de l'inconnu. Nul ne peut dire si l'on touche au terme de cette période de très vive inquiétude. Souhaitons que les jours prochains soient empreints de plus de calme, de sang-froid et de raison, toutes choses qui semblent ne plus exister depuis une semaine, tant il paraît y avoir conviction que le cycle des complications possibles n'est pas à la veille d'être circonscrit.

Comme fiche de consolation, mentionnons que le marché de Vienne reste jusqu'ici inébranlable dans sa fermeté et que ceux de Londres et de Berlin sont très résistants, en ce qui concerne leurs propres valeurs.

Mardi matin. La déroute s'est fortement accentuée hier à Paris, essentiellement au marché du parquet, tandis que le marché de la coulisse a mieux résisté en fonds internationaux. L'impression était meilleure à la petite bourse du soir, où les cours se sont légèrement améliorés.

Le 9/10 janvier 1893.

A. N.

Bourse de Genève, du 10 janvier 1893

Actions		*Obligations*	
Jura-Simplon.	106 —	3½ fédéral . .	— —
Id. priv.	— —	3% id. ch. de f.	94 50
Central-Suisse	— —	3% Gen. à lots	107.—
N-E Suis anc.	— —	S.-O. 1878, 4%	509 —
St-Gothard . .	— —	Franco-Suisse	475 —
Union-S. anc.	357 —	N.-E. Suis. 4%	522 50
Banque fédér.	— —	Lomb. anc. 3%	310 75
Union fin. gen.	525 —	Mérid. ital. 3%	292 75
Parts de Sétif.	— —	Douan. ott. 5%	— —
Alpines	.—	Prior. otto. 4%	422 50

Changes à Genève

	Demandé	Offert
France . .	99.97½	100.02½
Londres.	25.10	25.13¾
Allemagne	123.35	123.45

Argent fin au kilo

Londres	139.25
Hambour	138.10
Francfort	141.—
Esc. Genève	3%

Bourse de Paris, du 10 janvier 1893

(Cours de clôture)

3% Français.	94.75	Crédit foncier	940.—
Ext. Esp. 4%	60.62	Comptoir nat.	475 —
Hongr. or 4%	95.25	Bq. de Paris .	615.—
Italien 5% . .	90.40	Créd. lyonnais	745 —
Portugais 3%	22.—	Mobilier fran.	122.50
Rus. Orien 5%	65.85	J. Mobil. esp.	—.—
Turc 4% . . .	21.02	Banq. ottom. .	567.50
Egy. unif. 4%	496 56	Chem. Autrich.	623 75
Actions		Ch. Lombards	213 75
Suez.	2575 —	Ch. Méridion.	— —
Rio-Tinto .	390 62	Ch. Nord-Esp.	138 75
Bq. de France	3800 —	Ch. Saragosse	168.75

Imprimerie H. WOLFRATH & Cie